



Inaptitude et cdd renouvelé

Par **typh**, le **25/06/2008** à **19:11**

bonjour,

en cdd depuis le 1.06.07 et ce jusqu'au 31.05.08,j'ai eu entre temps 2 visites d'inaptitude le 19.05.08 et le 02.06.08 qui me déclare inapte totale à mon poste.

En date du 03.06.08 je reçois une lettre avec accusé de reception de mon employeur me disant qu'il ne pouvait me reclasser et que mon contrat avait été prolongé jusqu'au 31.05.09 sans que je n'en reçoive rien, ni signe quelque chose.

De plus,il est noté que durant cette période je ne pourrai percevoir aucune rémunération.

Je me trouve donc dans une situation où je ne peux percevoir de salaires,ni d'assedic car aucune attestation de sortie ne m'as été délivrée!

Mon avocate à envoyé un courrier les mettant en demeure afin qu'ils m'envoient mes papiers et indemnités sous huitaine mais toujours rien...

Pensez vous que les prud'hom peuvent en tirer quelque chose?et que moi je peux réclamer quelque chose?(si vous savez dites moi à peu près le montant svp.sachant que je perçois 1038€/mois)

merci merci merci